



**HAL**  
open science

## La linguistique, science de gouvernement ?

Vincent Dubois

► **To cite this version:**

Vincent Dubois. La linguistique, science de gouvernement ? : Les linguistes et la politique de la langue française (1966-1990). Ihl (O.). Les sciences de l'action publique, Presses universitaires de Grenoble, p. 233-244, 2006. halshs-00131842

**HAL Id: halshs-00131842**

**<https://shs.hal.science/halshs-00131842>**

Submitted on 19 Feb 2007

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

**Vincent Dubois, « La linguistique, science de gouvernement ? Les linguistes et la politique de la langue française (1966-1990) » in Ihl (O.), dir., *Les sciences de l'action publique*, Presses universitaires de Grenoble, 2006, p. 233-244.**

Vincent Dubois  
 Groupe de sociologie politique européenne-Prisme (CNRS UMR 7012)  
 Institut d'études politiques  
 47 avenue de la Forêt noire 67082 STRASBOURG cedex  
 +33 (0)3 88 41 77 06  
[vincent.dubois@iep.u-strasbg.fr](mailto:vincent.dubois@iep.u-strasbg.fr)

Dès l'essor des politiques de la langue française dans les années 1960, un ensemble de conditions apparaissent réunies pour l'avènement d'une « science du gouvernement linguistique ». Pourtant la collaboration entre linguistes et institutions publiques demeure longtemps très limitée et ne se développe véritablement qu'à la fin des années 1980. Qu'est-ce qui explique cette faiblesse persistante et ce « retard » de la linguistique par rapport à d'autres disciplines des sciences sociales, dont l'usage gouvernemental s'est plus précocement banalisé ? À quels changements scientifiques et politiques le développement du rôle des linguistes dans les politiques linguistiques françaises est-il associé ? Telles sont les questions au départ de cet article<sup>1</sup>.

En première analyse, les réponses que l'on peut y apporter sont à chercher à deux niveaux. Celui, tout d'abord, de l'espace des positions et prises de position publiques sur les questions linguistiques. La structuration de cet espace, que les politiques d'État entérinent et/ou remodelent pour partie, est loin d'être toujours favorable aux linguistes. Il faut rappeler à ce propos l'intensité des luttes symboliques qui s'attachent à la question de la langue française, construite par des hommes de lettres, essayistes et agents du champ politique comme métonymie de l'ordre social national (Dubois, 2003). Au sein de telles luttes, ceux qui prétendent tenir un discours savant sur la langue occupent une position structurellement faible : leur posture de neutralité revendiquée les place aux marges des « débats de société »

<sup>1</sup> Précisons qu'on se situera du point de vue d'un volet particulier des politiques linguistiques : celui relatif à l'usage de la langue française en France, souvent assimilé à la « défense de la langue française ». Les deux autres principaux volets des politiques linguistiques en France, relatifs respectivement aux langues régionales et à la place du français dans le monde, ne peuvent bien sûr pas être occultés, mais renvoient à des enjeux spécifiques qui ne seront pas abordés ici. Sur les usages de la linguistique dans le domaine des langues régionales, cf. l'article de Frédérique Niel dans le présent ouvrage.

Vincent Dubois, « La linguistique, science de gouvernement ? Les linguistes et la politique de la langue française (1966-1990) » in Ihl (O.), dir., *Les sciences de l'action publique*, Presses universitaires de Grenoble, 2006, p. 233-244.

souvent passionnés dont les questions de langue sont l'objet, quand elle ne justifie pas leur accusation de « laxisme » co-responsable du « déclin » de la langue. Le rôle des linguistes n'est alors possible qu'à la faveur du déclin relatif des détenteurs traditionnels, à tous les sens du terme, du discours légitime sur la langue française : membres des fractions conservatrices du champ littéraire, académiciens, grammairiens, qui fondent leur position sur la défense du « beau langage » et dénie la pertinence d'une appréhension scientifique (au sens des sciences sociales) des questions de langue.

Les conditions d'une collaboration entre les linguistes et l'État se jouent également à un second niveau : celui de la structuration interne de la linguistique comme discipline. Celle-ci oppose traditionnellement les tenants d'une linguistique « régulière », vouée à la description et l'analyse à des fins de connaissance, et ceux d'une linguistique « séculière », plus volontiers prescriptive. De ce point de vue, les choses sont plus complexes et apparaissent même paradoxales. En effet, c'est beaucoup moins à partir des vellétés interventionnistes de certains linguistes des années 1960 qu'à partir de l'affirmation de la linguistique comme science autonome dégagée d'une action directe sur la langue que se développent les échanges entre science et politique linguistiques. Tout se passe alors comme si ces échanges n'étaient considérés comme pleinement légitimes, du double point de vue des institutions gouvernementales et du champ de la linguistique, qu'à partir du moment où cette discipline est structurée et reconnue comme une science positive, ayant rompu avec la normativité des grammairiens et le rêve technocratique d'une évolution linguistique guidée par la science.

D'un côté les conditions socio-politiques de la « demande de science » ; de l'autre les logiques internes au champ scientifique concerné : l'articulation — classique — de ces deux niveaux paraît indispensable à la compréhension des échanges entre linguistique et action publique. Mais elle n'est sans doute pas totalement suffisante. En effet, les prises de positions des scientifiques à l'égard de leur contribution possible à l'action gouvernementale reposent en l'espèce sur des implicites politiques qu'il convient de mettre au jour. Réciproquement, l'appel gouvernemental aux linguistes n'est pensable qu'à la faveur d'une reconfiguration des politiques linguistiques. On voudrait ainsi montrer, à partir de ce domaine spécifique, que la compréhension des rapports entre science et politique ne peut s'opérer en dehors de la prise en compte des orientations des politiques que ces échanges sont censés servir. Autrement dit, l'établissement de ces rapports a partie liée au changement non seulement du « style » mais aussi du contenu même de l'intervention publique. C'est ce qu'on verra en revenant sur les

Vincent Dubois, « La linguistique, science de gouvernement ? Les linguistes et la politique de la langue française (1966-1990) » in Ihl (O.), dir., *Les sciences de l'action publique*, Presses universitaires de Grenoble, 2006, p. 233-244.

raisons de la faible participation des linguistes au développement des politiques de la langue française dans la seconde moitié des années 1960, puis sur les multiples conditions qui ont permis le renforcement de leur position, à partir de la fin des années 1980.

## Une politique linguistique sans linguistes

### *Une science du gouvernement linguistique : un possible non advenu*

Dans la seconde moitié des années 1960, deux éléments apparaissent directement favorables au développement d'échanges entre gouvernement et linguistique.

C'est tout d'abord le développement des politiques de défense de la langue française. L'intervention de l'État dans le domaine linguistique est certes ancienne. Mais elle ne prend véritablement la forme d'une politique linguistique dotée de ses institutions et de ses modes opératoires qu'au milieu des années 1960. La création d'un Haut comité pour la défense et l'expansion de la langue française en 1966 marque en effet une étape décisive dans la mise en administration et en politique de la langue française. C'est sur cette base que se fonde le dispositif officiel de néologie développé à partir du début des années 1970, puis que sont votées les grandes lois linguistiques, comme la loi Bas-Lauriol de 1975 sur l'usage de la langue française, largement reprise par la loi Toubon de 1994.

L'institutionnalisation d'une politique de la langue française coïncide ensuite avec le rapprochement des sciences sociales de la discipline linguistique. Avec l'avènement de la sociolinguistique s'opère la relégation progressive des travaux purement lexicologiques, de philologie ou de grammaire, et la promotion d'une pratique scientifique permettant la production de données sur la situation linguistique *a priori* plus en phase avec les exigences d'une politique « moderne ». Plus encore, la restructuration de la linguistique au plan international donne lieu à l'avènement d'un courant qui pratique et théorise les rapports entre analyse et politique linguistiques. En lien avec l'essor de la sociolinguistique, émerge ainsi un courant dit de « planification linguistique » (*language planning*), reposant sur l'intervention directe des linguistes dans l'intervention publique. Le terme *language planning*, employé au départ par le linguiste américain Einar Haugen dans son analyse de l'intervention standardisatrice de l'État norvégien (Haugen, 1966), désigne rapidement un ensemble de

Vincent Dubois, « La linguistique, science de gouvernement ? Les linguistes et la politique de la langue française (1966-1990) » in Ihl (O.), dir., *Les sciences de l'action publique*, Presses universitaires de Grenoble, 2006, p. 233-244.

recherches, qui proviennent principalement des Etats-Unis, mais aussi d'Europe et de pays récemment décolonisés. Plusieurs colloques internationaux et publications collectives paraissent, une collection est lancée (« Contributions to the Sociology of Language », dirigée par Joshua Fishman aux éditions Mouton) et une revue est éditée (*Language Problems and Language Planning*).

Au moins dans un premier temps, ces travaux s'inscrivent dans un projet de réforme technocratique de la langue. La notion de planification linguistique fait en effet explicitement référence à la planification économique, et les linguistes qui l'utilisent adoptent volontiers la posture de l'expert, à l'instar des économistes engagés dans la rationalisation de l'intervention publique. Contre l'idée d'une évolution endogène de la langue largement répandue parmi les linguistes, s'affirme la possibilité — et la nécessité — d'une intervention délibérée. Sur cette base, Einar Haugen et les auteurs du *language planning* à sa suite théorisent le rôle d'auxiliaires de la décision politique que doivent selon eux jouer les linguistes, empruntant directement les modes de pensée des *policy analysts* associés à l'élaboration des politiques publiques nord-américaines et européennes, comme la théorie de la décision rationnelle (pensée réformatrice en termes de « problème à résoudre », d'amélioration rationnelle sur la base de connaissances objectives, d'adéquation moyens-fins, et même d'évaluation).

En France, la restructuration concomitante de la politique et de l'analyse linguistiques ne donne cependant pas lieu à l'établissement de liens entre gouvernement et linguistes. Contrairement à ce qui se passe à cette époque dans de nombreux domaines, notamment dans des secteurs connexes comme celui de la politique culturelle où les échanges entre scientifiques (notamment sociologues) et administrations d'État jouent un rôle important dans le développement de l'intervention publique (Dubois, 1999, p. 203 et suivantes), il y a fort peu d'appel étatique aux ressources scientifiques des linguistes pour fonder cette nouvelle politique. Le développement de la sociolinguistique empirique en France demeure il est vrai limité, et intervient surtout plus tard, dans les années 1970<sup>2</sup>. Quant au modèle d'association des linguistes aux choix publics préconisé par les tenants du *language planning*, il ne trouve guère d'écho en France — les ouvrages fondateurs d'Einar Haugen, par exemple, n'ont jamais été traduits en français.

---

<sup>2</sup> Dans l'un des rares bilans disponibles des travaux de linguistique en France, Bernard Laks compte pour les années 60 et 70 seulement 20% de travaux « vraiment sociolinguistiques », c'est-à-dire excluant la linguistique pure et les travaux théoriques ou idéologiques (Laks, 1984).

Vincent Dubois, « La linguistique, science de gouvernement ? Les linguistes et la politique de la langue française (1966-1990) » in Ihl (O.), dir., *Les sciences de l'action publique*, Presses universitaires de Grenoble, 2006, p. 233-244.

*Des linguistes peu présents dans la définition des politiques linguistiques*

Malgré des conditions *a priori* favorables, les relations entre les linguistes et l'action publique dans les années 1960-70 ont donc tout d'une « rencontre manquée ». Un bon indicateur en est fourni par la composition des instances de la politique linguistique, qui regroupent « personnalités » et « experts » : les linguistes y sont fort peu présents. Ainsi, sur les cinquante-huit personnalités différentes nommées au Haut comité de 1966 à 1984, date de son remplacement par un comité consultatif, on compte beaucoup d'écrivains et d'académiciens, mais seulement quatre personnes se présentant comme linguistes : Georges Gougenheim, professeur d'histoire de la langue française (1966-69) ; Alain Guillermou, professeur et fondateur d'associations de défense de la langue (1966-77) ; Georges Matoré, professeur de linguistique (1966-77) ; Bernard Quemada, linguiste, directeur d'études à l'EPHE et directeur de l'Institut national de la langue française (1977-84). À l'image de la politique menée à cette période, le haut comité fonctionne ainsi comme une instance d'accumulation de capital symbolique (fourni par des hommes de lettres reconnus) plus que de capital informationnel et d'expertise (qui pourrait l'être par des linguistes). La situation change nettement avec l'instauration d'un nouveau Comité consultatif de la langue française en 1984, mais le renouvellement ne se fait pas en faveur des linguistes qui en sont totalement absents : ce comité apparaît cette fois moins comme une entreprise de concentration de capital symbolique que comme une instance « technique », composée surtout d'administrateurs, de juristes et de représentants d'institutions.

Deux principaux facteurs permettent d'esquisser une explication de cette relégation des linguistes. Le premier tient à la manière dont s'opère l'entreprise de scientification de la linguistique en France à cette période. Du fait de la faible place qu'y occupe la sociolinguistique — et de la quasi-absence de référence au *language planning* — celle-ci repose alors pour une bonne part sur un postulat constitué comme socle disciplinaire : la langue évolue indépendamment de l'action humaine. Ce postulat largement partagé est logiquement contradictoire avec l'idée même d'une intervention volontariste sur la langue, que la plupart des linguistes considèrent comme vaine et illusoire, et à laquelle ils sont donc réticents à s'associer. Rares en effet sont les investissements de linguistes dans la promotion d'une politique linguistique. Parmi ceux-ci, les deux principaux, tous deux professeurs à l'école des langues orientales, sont proches à maints égards. Le premier, Aurélien Sauvageot, Vincent Dubois, « La linguistique, science de gouvernement ? Les linguistes et la politique de la langue française (1966-1990) » in Ihl (O.), dir., *Les sciences de l'action publique*, Presses universitaires de Grenoble, 2006, p. 233-244.

fondateur des études finno-ougriennes en France, plaide à la fin des années 1950 pour un « dirigisme linguistique » et préconise l'intervention des linguistes dans la fabrication de mots nouveaux. C'est une figure importante, mais, ne serait-ce qu'en raison de son âge (il est né en 1897), il n'est pas intégré aux institutions de la politique linguistique qui se mettent en place dans la seconde moitié des années 1960. Le second, Alain Guillerrou, est très investi dans des groupes de défense de la langue, en lien avec des réseaux plutôt conservateurs regroupant des industriels, des hauts fonctionnaires, des hommes de lettres : il fonde les Biennales de la langue française, est secrétaire général puis président de l'Office du vocabulaire français, membre de l'Association pour la sauvegarde et l'expansion de la langue française (ASSELAF), proche de l'association Défense de la langue française. Cumulant position dans le champ scientifique et engagement militant, c'est l'un des rares linguistes régulièrement présents dans les politiques de la langue à cette période.

Ce dernier occupe donc une position qui le rapproche du pôle des académiciens et des « puristes », ou en tout cas de ceux qui sont engagés dans une « défense et illustration de la langue française » à l'écart de laquelle se tiennent généralement les linguistes savants. C'est précisément le poids important de ce pôle dans l'élaboration de la politique linguistique qui constitue un second facteur de la relégation des linguistes. Contrairement à ce qui se passe autour du ministère des Affaires culturelles créé en 1959, qui s'appuie sur la constitution d'une alliance réformatrice d'administrateurs, d'experts et de militants culturels pour écarter les académies de la définition de la politique culturelle, la politique de la langue française se fait largement sur les bases sociales et normatives d'un réseau d'agents de tendance plutôt conservatrice sur le plan politique et culturel, réseau dont l'Académie française constitue le noyau dur. Ce fort investissement de membres de l'Académie ou d'agents proches d'elle tient à de multiples raisons. C'est une manière de compenser le déclin du rôle de l'Académie dans le fonctionnement du champ littéraire amorcé dès les lendemains de la seconde guerre mondiale. C'est aussi une manière de placer sur un autre terrain la concurrence, très vive à cette période, entre un rapport humaniste et lettré à la littérature — incarné par l'Académie — et une approche plus analytique et distanciée — incarnée par les promoteurs d'un modèle scientifique des études littéraires<sup>3</sup>. D'une certaine manière, le pôle « traditionnel » constitué autour de l'Académie préserve au détriment des linguistes un ascendant en matière de

---

<sup>3</sup> Pour une analyse d'un débat exemplaire de ces concurrences (la polémique entre Raymond Picard et Roland Barthes sur les études littéraires), cf. Bourdieu, 1984, p. 151-155.

Vincent Dubois, « La linguistique, science de gouvernement ? Les linguistes et la politique de la langue française (1966-1990) » in Ihl (O.), dir., *Les sciences de l'action publique*, Presses universitaires de Grenoble, 2006, p. 233-244.

traitement des questions linguistiques, alors qu'il est en train de le perdre au profit du pôle « moderniste » dans le domaine des études littéraires.

Tout au long des années 1960 et 1970, la construction essentiellement défensive des questions linguistiques dans l'intervention publique forme ainsi à la fois la condition favorable et l'effet du maintien de tendances culturellement conservatrices au sein des instances gouvernementales. Cette orientation est aussi liée, inversement, au faible rôle dans l'action publique de linguistes sinon toujours « progressistes » au moins professionnellement plutôt enclins à démythifier l'unité et la pureté de « la » langue française.

### **Le « tournant linguistique » des politiques de la langue française**

#### *Le rôle croissant des linguistes à la fin des années 1980*

C'est très nettement à partir du début du second septennat de François Mitterrand, avec le gouvernement dirigé par Michel Rocard, que le rôle des linguistes dans la politique de la langue française devient tangible.

Pour la première fois en 1988 un linguiste, Pierre Encrevé, est désigné comme conseiller au cabinet du Premier ministre<sup>4</sup>. L'année suivante, les instances gouvernementales sont largement transformées. Le Conseil supérieur de la langue française, présidé par le Premier ministre, constitue l'un des lieux de l'intégration des linguistes à l'élaboration des politiques linguistiques. C'est un linguiste, Bernard Quémada, qui en est vice-président (Quémada, 1997). Sur vingt-deux membres, on dénombre cinq linguistes, soit autant que d'écrivains. Ils se recrutent parmi les plus connus de la discipline : outre Bernard Quémada, il s'agit de Bernard Cerquiglini, Jean-Claude Chevalier, Pierre Encrevé, André Goose, Claude Hagège et Henriette Walter. Aux côtés de l'organe délibératif que constitue le Conseil, une instance exécutive est mise en place : la Délégation générale à la langue française. C'est là encore un linguiste, Bernard Cerquiglini, qui est nommé à sa tête. Dans les années suivantes, on observe à de nombreuses occasions la présence de linguistes dans des discussions de politique linguistique (comme lors du séminaire sur la langue et la loi organisé par la ministre

<sup>4</sup> Pierre Encrevé évoque cette expérience en disant avoir passé trois ans (1988-91) « en tenant d'une main la Constitution, de l'autre le *Cours de linguistique générale* ». (Encrevé, 1995).

Vincent Dubois, « La linguistique, science de gouvernement ? Les linguistes et la politique de la langue française (1966-1990) » in Ihl (O.), dir., *Les sciences de l'action publique*, Presses universitaires de Grenoble, 2006, p. 233-244.



Catherine Tasca, en préparation d'un texte de loi qui servira de base à la loi de 1994), et un Observatoire de la langue française est créé en 1996 pour conduire des études linguistiques utiles à l'intervention gouvernementale<sup>5</sup>.

C'est autour de la réforme de l'orthographe, en 1989-90, que se noue l'intervention des linguistes dans les débats publics sur la langue, et leur capacité à trouver écho dans les politiques de l'État. C'est en effet directement l'appel pour « la modernisation du français » lancé par dix linguistes — dont plusieurs sont intégrés aux instances gouvernementales — qui forme le point de départ de cette réforme<sup>6</sup>. Dans cet appel, posture scientifique et engagement public se confortent mutuellement. Il se fonde d'abord sur l'analyse scientifique qui tend à dénaturer et désacraliser l'orthographe, rappelant que les normes orthographiques ne sont pas fondées en nature ou en raison mais le produit de conventions arbitraires, qui peuvent à ce titre être modifiées. Il revendique également très explicitement l'engagement « citoyen » des signataires, qui considèrent qu'en cette année du bicentenaire de la Révolution, une réforme favorisant l'accès à la culture écrite constitue un « défi politique ». Au contraire du « purisme » précédemment évoqué, une affinité relie ici logique disciplinaire et préconisation politique.

Le projet de réforme reçoit l'appui de syndicats d'enseignants — comme le Syndicat national des instituteurs — et est inscrit à l'agenda gouvernemental par le Premier ministre Michel Rocard, qui en fait une mission du Conseil supérieur de la langue française. La concrétisation de la réforme est aussi marquée par le rôle des linguistes, nombreux au sein du groupe d'experts constitué pour proposer un ensemble de rectifications<sup>7</sup>. Quand la liste des rectifications est publiée au *Journal officiel* du 6 décembre 1990, Bernard Cerquiglini qui les a supervisées revendique cette élaboration experte : « Ces rectifications ont été élaborées de façon scientifique, avec l'aide de l'informatique, par nos meilleurs experts, parmi lesquels les responsables de grands dictionnaires ».

### *Les raisons d'une collaboration inédite*

<sup>5</sup> Il demeurera cependant doté de faibles moyens.

<sup>6</sup> *Le Monde*, 7 février 1989. L'appel est signé par Nina Catach, Bernard Cerquiglini, Jean-Claude Chevalier, Pierre Encrevé, Maurice Gross, Claude Hagège, Robert Martin, Michel Masson, Jean-Claude Milner et Bernard Quémada. Cet appel sera suivi de la publication quasi-simultanée de nombreux articles et ouvrages de linguistes, ainsi que de pédagogues, d'intellectuels et de journalistes (Catach, 1989, 1991 ; Cibois, 1989 ; Leconte et Cibois, 1989 ; Lucci et Nazé, 1989 ; Pivot, 1989).

<sup>7</sup> Le secrétaire perpétuel l'Académie française Maurice Druon participe également à ce groupe.

Vincent Dubois, « La linguistique, science de gouvernement ? Les linguistes et la politique de la langue française (1966-1990) » in Ihl (O.), dir., *Les sciences de l'action publique*, Presses universitaires de Grenoble, 2006, p. 233-244.

Comment les linguistes ont-ils pu, contrairement à la période précédente, occuper cette place et jouer ce rôle dans la politique de la langue française ?

Il y a tout d'abord des conditions générales : entre le milieu des années 1960 et la fin des années 1980, la linguistique, à l'instar des autres disciplines des sciences sociales, s'est fortement développée et installée dans le champ universitaire et scientifique. Il y a ensuite des logiques politiques plus conjoncturelles : des affinités militantes entre des linguistes et Michel Rocard ; la tentation pour un gouvernement de gauche engagé dans la relance de la politique linguistique (peu développée au début des années 1980) d'éloigner les agents aux positions les plus conservatrices, au profit de ceux qui incarnent des positions progressistes — en l'occurrence un certain nombre de linguistes.

Plus précisément, s'opère à ce moment une rencontre entre les conceptions scientifiques portées par des linguistes, et une réorientation de la politique de la langue.

Deux éléments constituent la *doxa* scientifique qui s'impose dans la linguistique contemporaine : d'abord l'hostilité largement répandue parmi les linguistes à l'égard de ce qui peut apparaître comme le purisme et le conservatisme linguistique ; ensuite l'opposition déclarée au « dirigisme linguistique » promu par Alain Guillerrou ou Aurélien Sauvageot. Tant que la politique linguistique privilégiait précisément des conceptions défensives sinon puristes de la langue, le volontarisme politique était d'autant plus critiqué par les linguistes qu'il leur apparaissait dès le départ voué à l'échec. Dans un contexte d'affirmation disciplinaire de la linguistique au sein du champ scientifique, les linguistes étaient donc plutôt enclins à prendre leurs distances à l'égard de l'intervention publique, et à laisser les tentatives de conservation linguistique aux grammairiens et écrivains conservateurs. Le changement de configuration politico-culturelle (déclin relatif du pôle conservateur) et la réussite de la linguistique comme entreprise disciplinaire peuvent en revanche conduire à ouvrir aux linguistes l'horizon de leur participation à l'intervention publique. C'est ce qu'explique par exemple Claude Hagège (1985). Après avoir critiqué le fait que de manière générale les politiques linguistiques ont été à la fois conservatrices et inopérantes, il laisse ouverte la possibilité qu'il en soit autrement, entre autres grâce à la participation des linguistes. En substance, après avoir dit que les linguistes n'avaient rien à faire dans des politiques linguistiques mal conçues, il plaide pour que leur intervention contribue à les transformer,

Vincent Dubois, « La linguistique, science de gouvernement ? Les linguistes et la politique de la langue française (1966-1990) » in Ihl (O.), dir., *Les sciences de l'action publique*, Presses universitaires de Grenoble, 2006, p. 233-244.

dans des termes qui révèlent bien toute la réticence qui peut s'opposer à l'engagement des linguistes dans l'action.

« Partout l'action, non seulement conforte une tradition au lieu d'innover mais en outre demeure limitée dans son étendue et modeste par ses résultats » (p. 200). Plus loin: « Certes, les langues ne sont pas la propriété du linguiste. Mais il a le droit, sinon le devoir, d'exprimer une opinion sur leur destin. Il ne lui est pas interdit, même, de s'y engager quelquefois. Si, dans les sciences, la recherche fondée sur le besoin de savoir se distingue de l'application pratique, c'est comme un préalable et non comme une vocation de pureté s'opposant aux conduites impures par lesquelles on dérogerait en se souillant au contact de la matière. En prenant sa place dans l'entreprise réformatrice des langues, le linguiste peut contribuer à engager sur des voies moins incertaines leur avenir et peut-être, en quelque mesure, celui des peuples qu'elles expriment. » (p. 208).

L'intégration des linguistes a ainsi partie liée avec l'éloignement du purisme comme référence des politiques de la langue française. Cet éloignement s'opère par la reconnaissance de ce que les questions linguistiques en France ne se résument pas au maintien de la langue française, et par une réhabilitation au moins partielle des « langues minoritaires »<sup>8</sup>. Il se marque également par des pratiques d'intervention qui se veulent plus douces et incitatives, comme les campagnes de sensibilisation (semaines et fêtes de la langue française).

L'intégration des linguistes à la politique linguistique est à la fois un facteur et un effet de cette évolution, comme en témoigne l'histoire de la réforme de l'orthographe, et comme en témoigne *a contrario* le retrait des linguistes au moment de la loi Toubon, dénoncée comme un retour au purisme et au dirigisme linguistique. C'est aussi l'un des marqueurs symboliques de ce que les hommes de lettres traditionalistes ne sont plus la principale référence en la matière. Les linguistes viennent ainsi apporter non seulement connaissances et caution scientifiques, mais également des gages de non-purisme, de par leurs fréquentes publications et prises de positions publiques en faveur d'une conception « ouverte » de l'évolution linguistique.

\*\*\*

Le cas de la linguistique étudié ici peut illustrer plus largement des propositions générales sur les conditions de constitution d'une discipline comme science de gouvernement — au sens

---

<sup>8</sup> Cf. l'article de Frédérique Niel dans cet ouvrage.

Vincent Dubois, « La linguistique, science de gouvernement ? Les linguistes et la politique de la langue française (1966-1990) » in Ihl (O.), dir., *Les sciences de l'action publique*, Presses universitaires de Grenoble, 2006, p. 233-244.

restreint d'auxiliaire scientifique du politique. Ces conditions tiennent d'abord à l'état des luttes pour le discours légitime sur l'objet de la science. En l'occurrence la langue est non seulement une question sur laquelle « tout le monde a quelque chose à dire », mais aussi un objet à partir duquel se constituent des positions sociales (celles des écrivains ou des enseignants de français) et auquel est consacrée une institution, l'Académie française, précisément définie par le lien qu'elle opère entre le monde des lettres et celui de la politique. C'est dire que la linguistique doit surmonter, sans doute plus encore que d'autres sciences sociales, des obstacles particulièrement importants pour s'imposer comme référence dans la conduite d'une politique.

Il y a ensuite des conditions politiques à la possibilité scientifique (*i.e.* en fonction des règles du champ scientifique) d'une collaboration entre science et politique. Ces conditions tiennent au rapport (contradiction ou affinité) entre l'orientation normative de l'action publique (son « référentiel »), et les principes ou postulats de base de l'analyse scientifique. Quand cette orientation politique est celle d'une attitude défensive, puriste au sens où le maintien du « bon usage » en forme la visée au moins implicite, les linguistes sont non seulement socialement mais aussi si l'on peut dire *logiquement* exclus de la politique linguistique, dans la mesure où ils fondent leur prétention scientifique sur le rejet des considérations esthétiques (la beauté de la langue) et des attitudes prescriptives (le respect des règles de grammaire considérées comme immuables). Et de fait le rôle des linguistes en France se développe surtout dans les moments où la politique linguistique prend la voie d'une valorisation de la diversité linguistique.

Cela va sans doute au-delà de facteurs hétéronomes (les proximités ou hostilités partisans des linguistes), mais aussi au-delà des clivages internes au champ de la linguistique, dans la mesure où ce sont les principes unificateurs de la discipline qui sont en jeu. Dans cette perspective, la proposition précédente peut être retournée : il y a aussi des conditions scientifiques (ce qu'un linguiste peut envisager de faire sans rompre avec les principes partagés de sa discipline) à la sollicitation politique d'une collaboration entre science et politique.

### Références citées

Bourdieu, P. (1984) *Homo academicus*, Paris, Minuit.

Vincent Dubois, « La linguistique, science de gouvernement ? Les linguistes et la politique de la langue française (1966-1990) » in Ihl (O.), dir., *Les sciences de l'action publique*, Presses universitaires de Grenoble, 2006, p. 233-244.

- Catach, N. (1989) *Les délires de l'orthographe en forme de dictionnaire*, Paris, Plon.
- Catach, N. (1991) *L'orthographe en débat, dossiers pour un changement*, Paris, Nathan.
- Cibois, P. (1989) Pour une réforme de l'orthographe, *Esprit* 9 : 59-64.
- Dubois, V. (1999) *La politique culturelle*, Paris, Belin.
- Dubois, V. (2003) Comment la langue devient une affaire d'État. La défense de la langue française au milieu des années 60 , in J. Lagroye, dir., *La politisation*, Paris, Belin : 461-474.
- Encrevé, P. (1995) La qualité de la langue : une question de politique linguistique ?, in J.-M. Éloy dir., *La qualité de la langue ? Le cas du français*, Paris, Honoré Champion : 367-378.
- Hagège, C. (1985) *L'homme de paroles*, Paris, Fayard.
- Haugen, E. (1966) *Language conflict and language planning. The case of modern norwegian*, Cambridge, Harvard University Press.
- Laks, B. (1984) Le champ de la sociolinguistique française de 1963 à 1983, production et fonctionnement, *Langue française* 63 : 103-128.
- Leconte, J. Cibois, P. (1989) *Que vive l'orthographe !*, Paris, Seuil.
- Lucci, V. Nazé, Y. (1989) *L'orthographe des français*, Paris, Nathan.
- Pivot, B. (1989) *Le livre de l'orthographe, amours, délices, réformes*, Paris Hatier.
- Quémada, B. (1997) La langue française vue de l'État, *Mots* 52 : 123-143 (entretien).